

LES IMPOTS LOCAUX

La fixation, par les communes, du taux et du produit de chacune des quatre taxes directes locales est partie intégrante du processus d'adoption du budget primitif.

Les quatre taxes directes locales :

- 1. Taxe d'Habitation (TH)**
- 2. Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFB)**
- 3. Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFNB)**
- 4. Contribution Economique Territoriale (CET), qui a remplacé la Taxe Professionnelle (TP)**